

Statut juridique de l'animal dans le Code civil :

# Historique

**Pour les animaux, plus rien ne sera jamais comme avant !**

Le Parlement a adopté définitivement aujourd'hui le projet de loi modernisant enfin le statut juridique de l'animal en reconnaissant sa nature d'être vivant et sensible. Cette modification historique du Code civil est l'aboutissement de 10 ans de réflexions et de dix mois de débats parlementaires. Se faisant le relais d'une demande croissante des Français, la Fondation 30 Millions d'Amis a joué un rôle crucial dans la sensibilisation et la mobilisation des intellectuels, des experts du droit et des politiques engagés pour la cause animale.

## La France prend le pas sur ses voisins européens les plus avancés

Ce mercredi 28 janvier, l'Assemblée nationale a voté en lecture définitive le projet de loi relatif à la modernisation du droit. L'animal est désormais reconnu comme un « être vivant doué de sensibilité » dans le Code civil (nouvel article 515-14) et n'est plus considéré comme un bien meuble (article 528). Ainsi, il n'est plus défini par sa valeur marchande et patrimoniale mais par sa valeur intrinsèque. Ce tournant historique met fin à plus de 200 ans d'une vision archaïque de l'animal dans le Code civil et prend enfin en compte l'état des connaissances scientifiques et l'éthique de notre société du 21<sup>ème</sup> siècle. Cette reconnaissance participe de la modernisation de notre droit : le Code civil est enfin harmonisé avec le Code rural et le Code pénal.

*« Enfin ! Les animaux sont reconnus comme des êtres vivants et sensibles dans le Code civil. Ce tournant historique place la France à la tête des nations les plus avancées en matière de droit civil, car elle définit l'animal positivement, pour lui-même, et non pas en creux, comme l'Allemagne, la Suisse et l'Autriche notamment, qui le considèrent juste comme n'étant pas une chose. Nous pouvons être fiers de cette réforme de progrès et d'humanisme, remportée après des dizaines d'années de lutte et près d'un an de débats au Parlement »,* témoigne Reha Hutin, Présidente de la Fondation 30 Millions d'Amis.

## Le verrou a sauté, ouvrant de nouveaux horizons pour l'amélioration de la condition animale

En inscrivant la sensibilité de l'animal dans le Code civil, pilier du droit français, cette réforme va toucher la société dans son ensemble et faire évoluer les mentalités en faveur d'une meilleure prise en compte du bien-être animal. Cette réforme ne va pas tout changer du jour au lendemain mais, du jour au lendemain, va pouvoir tout rendre possible en déverrouillant le débat juridique. Le Code civil allant désormais dans le même sens que le Code rural et le Code pénal, cela permettra une meilleure application du droit existant. En effet, la cohérence juridique entre les Codes permettra aux juges d'être plus audacieux et plus efficaces quant à l'application des règles protectrices des animaux. Par ailleurs, la réforme va permettre de créer un gisement de synergies entre le droit civil et le droit pénal, ou le droit rural, qui au cas par cas et petit à petit, bouleversera l'ensemble du droit animalier.

*« Le principal verrou a sauté ! Cette avancée majeure crée les conditions favorables à l'amélioration de la condition animale »* souligne Reha Hutin, Présidente de la Fondation 30 Millions d'Amis.

Pour Christiane Taubira, ministre de la Justice, *« c'est un acte qui a son poids, sa signification et surtout ses conséquences »*.

Jean Glavany, député : *« J'ai écouté la société civile, en particulier la Fondation 30 Millions d'Amis, qui nous mettait en demeure de corriger une anomalie du Code civil. »*

### **Une réforme portée par la Fondation 30 Millions d'Amis**

La réforme du statut juridique de l'animal est l'aboutissement d'années de réflexions et de débats auxquels la Fondation 30 Millions d'Amis a contribué. Alors que ce sujet n'avait jamais été mis à l'ordre du jour du Parlement, la Fondation 30 Millions d'Amis a réussi à sensibiliser le Gouvernement et le Parlement pour en faire – aujourd'hui – un sujet de réforme. *« Après des années de réflexion, un nouvel élan sur cette question a été donné par la publication du Manifeste des 24 intellectuels à l'initiative de la Fondation 30 Millions d'Amis en octobre 2013, et notre pétition qui a recueilli près de 800 000 signataires en quelques mois. Sur le fond, cette réforme est l'aboutissement d'un long travail avec des experts du droit pour valider la solidité juridique du texte, et d'un dialogue nourri avec les pouvoirs publics pour améliorer sa rédaction »* explique Reha Hutin.

[Le récit d'un tournant historique en vidéo.](#)

---

---

**Contacts presse :** Priscille Lacoste - 06 62 25 51 60 / [pl-communication@allegria.fr](mailto:pl-communication@allegria.fr)

Christel Petit - 06 14 43 11 72 / [christel.petit@allegria.fr](mailto:christel.petit@allegria.fr) (Priscille Lacoste Communication)

Reconnue d'utilité publique, la Fondation 30 Millions d'Amis se bat pour faire progresser le droit des animaux et œuvre sur tous les fronts, depuis plus de 30 ans, pour les défendre et les protéger. Sur le terrain, devant les tribunaux, auprès des autorités, elle combat les maltraitances, les abandons, les trafics,...

La Fondation 30 Millions d'Amis sensibilise et éduque aussi les nouvelles générations au respect de la vie sous toutes ses formes, pour faire évoluer notre société vers une meilleure considération de l'animal. **12 400 followers sur Twitter / 455 000 fans sur Facebook / [www.30millionsdamis.fr](http://www.30millionsdamis.fr)**